



Mesure de la force de préhension manuelle

Une préhension manuelle forte indique un corps solide. La force de préhension manuelle maximale est une bonne indication de la fonction musculaire et est liée à la quantité totale de la masse musculaire dans le corps. A l'aide de dynamomètres, nous mesurons la force musculaire isométrique des muscles de la main et de l'avant-bras de vos collaborateurs.

Pour vous ?

Sur la base de la mesure de la force musculaire, nous déterminons si les valeurs d'un collaborateur sont normales et comment les groupes musculaires se comportent mutuellement. La diminution de la force musculaire peut indiquer une dégradation musculaire et / ou une limitation de la capacité du corps.

La mesure de la force de préhension manuelle est notamment intéressante en cas d'affections des muscles, des tendons, des os, des articulations et des cartilages. Grâce aux résultats, nous pouvons estimer avec vous si le retour au travail d'un collaborateur est possible et si un travail adapté est nécessaire.

En outre, la mesure est utile pour connaître la force de préhension chez différents groupes d'âge. Elle cartographie également l'amélioration de la puissance musculaire dans le cadre de l'entraînement et/ou de la réhabilitation.

Comment ?

La mesure est effectuée au cours de l'examen médical par le médecin du travail. Les résultats peuvent varier selon le sexe, la latéralité et l'âge. La position du poignet, du coude et de l'épaule peut également affecter le résultat.

C'est pourquoi nous effectuons toujours une mesure normalisée. Nous testons également toujours la main dominante, parce que la main non-dominante donne généralement un score de 10% inférieur.

Résultat

Le médecin du travail interprète les résultats. Les résultats de mesure font partie du dossier de santé et sont conservés dans le respect du secret médical.

Vous désirez un avis clair et motivé concernant un collaborateur ? Dans ce cas, nous pratiquons une dynamométrie de la puissance musculaire manuelle

Besoin de plus ?

Demandez davantage d'informations à votre médecin du travail.